

Droit



GESTION DES CHEMINS RURAUX ET DES VOIES COMMUNALES

Mieux appréhender le régime juridique pour prendre les bonnes décisions

CONTEXTE

La voirie terrestre communale est composée de deux types de biens : les voies communales, qui relèvent du domaine public de la commune et les chemins ruraux, qui relèvent de son domaine privé.

Une bonne maîtrise du régime juridique applicable à ces biens est indispensable à la résolution des inévitables questions que pose la gestion de ces biens (qui doit les entretenir ? Qui peut réglementer leur usage, et comment ? Peut-on les céder ? etc).

OBJECTIFS

Donner aux élus une meilleure compréhension du droit applicable à la voirie terrestre communale, afin de les placer, en pratique, en mesure de prendre des décisions légales et éclairées.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Composition : identification des voies concernées
- > Police : titulaires et modalités d'exercice
- > Gestion : entretien, utilisation par les tiers, servitudes
- > Cession : ventes et échanges
- > Responsabilité : régime du défaut d'entretien normal

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Exposé des textes juridiques applicables
- > Études de cas concrets et réels

INSCRIPTION

Pour vous inscrire à une formation, vous devez respecter les prérequis, c'est-à-dire, être élu(e) ou travailler au sein d'une collectivité territoriale.

Bulletin d'inscription à télécharger sur notre site :
www.univ-brest.fr/formations-elus29

INTERVENANT

Frédéric ALHAMA

Professeur de droit public
à l'UBO

LIEU

Secteur Brest

DURÉE

3h

DATE

Jeudi 18 novembre 2021
(17h-20h)

VALIDATION

DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation.

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, l'espace Handiversité, lieu d'accueil, d'écoute et d'informations propose un dispositif d'accompagnement spécifique.

CONTACTS

Tél. 02 98 01 81 76

Mail : formations-elus29@univ-brest.fr